Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20261109-2026061-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOCUNOLÉ
Réf : 2026.061

Le 9 novembre 2026 à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 3 novembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Moulins, Salle Kerléon, sous la présidence de Jean-Michel DANIEL, Maire.

Présents : Jean-Michel DANIEL, Eric SALAÜN, Charlène LE LIBOUX, Ronan CORBIHAN, Marie LE THOËR, Bernad LAZ, Régine LE GARREC, Christophe ABERT, Ludivine TANGUY, Leeann RONDREUX, Corinne COLLET, Christian COHU, Grégory LANGELOTTI, Abdel NJIKAM.

Absents et excusés : Véronique GOURIER (pouvoir donné à Leeann RONDREUX).

Secrétaire de séance : Leeann RONDREUX.

OBJET : Avis sur le projet de pacte de gouvernance de Quimperlé Communauté pour le mandat 2026 à 2032

Monsieur le Maire présente le projet de pacte de gouvernance de Quimperlé Communauté pour le mandat 2026-2032, approuvé par le conseil communautaire lors de sa séance du 1er octobre 2026 par délibération n° DCC2026-140.

Ce pacte vise à organiser les relations entre Quimperlé Communauté et ses 16 communes membres. Il précise leurs engagements réciproques concernant l'association des élus aux décisions, l'information des conseils municipaux, le suivi des politiques publiques et la participation des habitants à la vie intercommunale.

En application de l'article L. 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à rendre un avis sur ce projet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, avant son adoption définitive par le conseil communautaire.

Après avoir pris connaissance du projet de pacte de gouvernance annexé à la présente délibération, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de pacte de gouvernance de Quimperlé Communauté pour le mandat 2026-2032, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Quimperlé Communauté.

Annexe : projet de pacte de gouvernance de Quimperlé Communauté pour le mandat 2026-2032.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Locunolé,
Le Maire

MAIRIE DE LOCUNOLÉ
29 (Finistère)